



## Terre d'Adeles – Ferme de L'Or Vert CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP Spiruline d'avril à décembre 2024

La Ferme de L'Or Vert est située sur la commune de Bruges, à 9 km de Pessac. Fatima HAMAIDI et Arthur FLORÉAN y produisent de la spiruline certifiée par Ecocert depuis la création de la ferme en 2020. Par la signature du présent contrat, les adhérent·es de Terre d'Adeles, l'association Terre d'Adeles et Fatima HAMAIDI et Arthur FLORÉAN, producteurs de la Ferme de L'Or Vert, s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs dans le respect de la Charte des AMAP.

### Le consomm'acteur s'engage à :

- 1) Commander dans l'année 2024 une ou plusieurs cures de spiruline selon son choix, à préciser sur le contrat signé lors de l'inscription. Voir bon de commande.
- 2) Signer à la commande 1 à 5 chèques à l'ordre de **La Ferme de L'Or Vert**. Déposés à l'association Terre d'Adeles, ces chèques seront remis aux producteurs après chaque livraison.
- 3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne la spiruline commandée au moment des livraisons le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

#### Calendrier des vendredis de livraison 2024 de 18h à 19h

19 avril, 28 juin, 23 août, 18 octobre, 13 décembre

- 4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordonnatrices bénévoles de Terre d'Adeles.
- 5) Aider si nécessaire à la distribution ou à la signature des contrats selon la demande.

### L'association Terre d'Adeles facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les distributions mensuelles.  
Coordonnatrice spiruline : Karen Gnahoua [karen.gnahoua@terredadeles.org](mailto:karen.gnahoua@terredadeles.org)
- 2) Mettre à disposition un lieu de distribution
- 3) Assurer le paiement des commandes
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de **La Ferme de L'Or Vert** après accord du CA
- 5) Promouvoir les productions de **La Ferme de L'Or Vert** et effectuer des actions de sensibilisation sur les AMAP auprès du grand public.

### Le producteur s'engage à :

- 1) Préparer chaque mois la commande de spiruline.
- 2) Prévenir TDA au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait la ferme. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
- 3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio.
- 4) Accueillir le consomm'acteur à **La Ferme de L'Or Vert**. Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'Adeles et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

**Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs et La Ferme de L'Or Vert s'engagent** à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de l'AMAP étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'Adeles. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs et **La Ferme de L'Or Vert** s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Bon de commande joint - Fait à Pessac le 18 février 2024

Pour la Ferme de L'Or Vert :  
Fatima HAMAIDI et Arthur FLORÉAN

Pour Terre d'Adeles :  
Karen GNAHOUA

Le Consomm'acteur :  
NOM Prénom